

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Demande de classement au titre des monuments historiques de la maison-atelier André Lurçat, sise 21 rue Paul-Couderc

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

Objet : Demande de classement au titre des monuments historiques de la maison-atelier André Lurçat, sise 21 rue Paul-Couderc

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu l'arrêté du préfet de région Île-de-France du 8 avril 2010 inscrivant la maison d'André Lurçat, sise 21 rue Paul-Couderc, à la liste supplémentaire des monuments historiques,

Vu sa délibération du 27 novembre 2019 autorisant l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris à préempter et autorisant la Ville à procéder à l'acquisition de la maison,

Vu l'acte notarié de constatation de vente du 26 mai 2020 par lequel la Ville est devenue propriétaire de la maison,

Considérant l'intérêt patrimonial remarquable que revêt la maison en termes de rareté, d'exemplarité et d'intégrité du bien immobilier,

Considérant le besoin de sauvegarde que requiert un tel édifice,

Considérant le niveau de protection et d'aides que permet le classement au titre des monuments historiques,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE d'autoriser le maire à proposer au ministère de la Culture le classement au titre des monuments historiques de la maison-atelier d'André Lurçat sise 21 rue Paul-Couderc.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milkyje L...